

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2121

91 – ESSONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

Ventes et cessions

531 134 872 RCS Evry.

ROS DIGITAL 91.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 100000.00 EUR.

Adresse : 2, Avenue de Norvège, Courtaboeuf Cedex, 91140 Villebon-sur-Yvette.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Société absorbée : La société ROS DIGITAL 91, Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros, dont le siège social est situé Courtaboeuf Cedex 2 avenue de Norvège à Villebon-sur-Yvette (91140), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Evry-Courcouronnes sous le numéro 531 134 872 ; Société absorbante : La société ROS DIGITAL IDF SUD, Société par actions simplifiée au capital de 230.000 euros, dont le siège social est situé Courtaboeuf Cedex 2 avenue de Norvège à Villebon-sur-Yvette (91140), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Evry-Courcouronnes sous le numéro 451 973 283 ; Evaluation de l'actif et du passif : Les conditions de la fusion ont été établies sur la base des valeurs nettes comptables au 31 décembre 2025. Actif de la Société Absorbée : 1.978.574 euros Passif de la Société Absorbée : 887.305 euros Soit un apport net de : 1.091.269 euros Augmentation de capital : NEANT Prise de fusion : NEANT Rapport d'échange : NEANT Dépôt de traité de fusion : Par convention sous seing-privé en date du 30 juin 2026, les sociétés Absorbante et Absorbée ont établi un projet de traité de fusion (le "Traité de fusion"). Le Traité de fusion a été déposé au nom de la société ROS DIGITAL 91 le 01/07/2026 auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Evry-Courcouronnes et le 01/07/2026 au nom de la société ROS DIGITAL IDF SUD auprès du Tribunal de Commerce de Evry-Courcouronnes. Les créanciers des sociétés participants à l'opération de fusion dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L236-15 du code de commerce et R 236- 8 du code de commerce..